

**CONSEIL DE DIRECTION****PROCES-VERBAL****de la séance du 18 octobre 2010****Présents**

Hervé FRADET, Laurent GERMAIN, Emmanuel GOLDSTEIN, François HEILBRONN, Christian LEQUESNE (départ à 10h15), Maxime SAADA, Robert SKIPPON.

Manon AUBRY, Manuela DOBRESU, Alexis GIROULET, Valentine LEPAGE, Robin RIVATON, Eve ROBERT, Nicolas ROBIN, Pierre SAGLIER (départ à 10h10).

Bastien IRONDELLE, Philippe PETAT.

Nadège ABOMANGOLI (arrivée à 8h50), Anousheh KARVAR (départ à 10h05), Pierre MEYNARD (départ à 10h10), Michel PEBEREAU, Jean-François SIRINELLI (départ à 10h10).

**Absents ou excusés**

Erhard FRIEDBERG (procuration à Christian LEQUESNE).

Ali ZEROUATI (procuration à Philippe PETAT).

Marie Louise ANTONI (procuration à Michel PEBEREAU), Jean-Claude CASANOVA (procuration à Christian LEQUESNE), Jean-Paul FITOUSSI (procuration à Michel PEBEREAU), Axel KAHN, Jean-François VERDIER.

**Assistaient à la réunion**

Richard DESCOINGS

Hervé CRÈS

Francis VERILLAUD

Nadia MARIK

Cyril DELHAY

François-Antoine MARIANI

Julien PALOMO

Isabelle BOSSARD

Nelly ANTOINE

Dolly CARENE

Jean-Michel CARLO

Anne LESEGRETAIN

Myriam DUBOIS MONKACHI

Pascale LECLERCQ

directeur,

directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,

directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges

directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement

directeur de la communication,

chargé de mission auprès de Richard Descoings,

chargé de mission à la DES,

chargée de mission auprès d'Hervé Crès,

représentante du recteur,

assistante d'Hervé Crès,

directeur de l'Ecole de la Communication,

chargée de mission à la direction des admissions,

co-directrice de la scolarité,

co-directrice de la scolarité.

\*\*\*\*

- |      |  |       |
|------|--|-------|
| I.   | Election d'un nouveau vice-président étudiant  | p. 2  |
| II.  | Présentation par Michel Pébereau du nouveau membre représentant le conseil régional d'Ile de France, de la représentante des organisations syndicales de salariés représentatives au plan national et du nouveau président de l'Association des Anciens de Sciences Po | p. 3  |
| III. | Vote du calendrier des élections syndicales de février 2011.   | p. 3  |
| IV.  | Bilan des admissions du Collège universitaire  | p. 4  |
| V.   | Bilan de l'Ecole de la Communication   | p. 8  |
| VI.  | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 14 juin 2010.   | p. 13 |
| VII. | Echange d'informations sur des questions diverses  | p. 13 |

# CONSEIL DE DIRECTION

## PROCÈS-VERBAL

### DE LA SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2010

La séance est ouverte à 8 heures 36 sous la présidence de Michel PEBEREAU.

Michel PEBEREAU introduit la séance en présentant les évolutions du Conseil de direction.

- Des changements qui sont de règle à la fin de chaque année scolaire ont eu lieu dans la représentation des étudiants :
  - ✓ Pour l'UNEF : Arnaud BONTEMPS, Baptiste BLOCH et Ségolène TAVEL ont démissionné, Nicolas ROBIN et Eve ROBERT restent en place. Voteront au Conseil de direction Manon AUBRY, Pierre SAGLIER et Valentine LEPAGE.
  - ✓ Pour la liste du Mouvement des Étudiants: Robin RIVATON reste en place. Aude SAINT-PAUL, Henry SIMONIN et Erwan SCOANNEC ont démissionné. Alexis GIROULET fait son entrée au Conseil de direction.
  - ✓ Pour la liste Interzaide-Fac Verte: les quatre premiers de liste ont démissionné. Manuela DOBRESCU fait son entrée au Conseil de direction.
- Une modification a eu lieu dans la représentation de l'association des anciens élèves : Jean-Emmanuel COMBES a démissionné. Il est remplacé par Pierre MEYNARD qui est diplômé de Sciences Po, titulaire d'un master de droit. Il a fait carrière chez Pechiney de 1977 à 1992. Après un passage dans un cabinet ministériel, il a travaillé au sein du groupe Carbone Lorraine, puis a réintégré le groupe Pechiney en 1996 en tant que Directeur de la gestion des Cadres. Depuis 2005, il est Directeur général de Pechiney SA, devenu Alcan France, et Directeur des affaires sociales Europe. Il est maintenant Président d'Alcan France.

Michel PEBEREAU souhaite la bienvenue à Nadège ABOMANGOLI qui représente le Conseil régional d'Ile-de-France et qui rejoindra le Conseil de direction au cours de la séance.

Il accueille également Anousheh KARVAR qui représente les organisations syndicales de salariés représentatives au niveau national. Michel PEBEREAU rappelle aux membres du Conseil de direction que la représentation syndicale est tournante. La CFDT a accepté d'envoyer un représentant en la personne d'Anousheh KARVAR. Elle est secrétaire nationale de la CFDT depuis le congrès de Grenoble en juillet 2006. Elle est titulaire d'un doctorat en Histoire des sciences et des techniques. En 1992 et 2000, elle a été employée à la Bibliothèque Nationale de France, en tant que chef du service Histoire des sciences/Sciences fondamentales. De 2002 à 2007, elle a été chargée de cours en master de stratégie des ressources humaines et d'innovation à l'Université Paris IV – École des hautes études en sciences de l'information. Elle est militante au sein de la CFDT depuis 1992.

Michel PEBEREAU excuse l'absence de M. ZEROUATI qui a donné procuration à Philippe PETAT, M. FITOUSSI et Marie-Louise ANTONI qui lui ont donné procuration, MM. FRIEDBERG et CASANOVA ont donné procuration à Christian LEQUESNE.

#### **I. ELECTION D'UN NOUVEAU VICE-PRESIDENT ETUDIANT.**

##### *a) Exposé.*

Michel PEBEREAU relève deux candidatures pour le poste de vice-président étudiant : celle de Robin RIVATON et celle de Nicolas ROBIN. Il donne la parole aux deux candidats.

Robin RIVATON présente la candidature conjointe du Mouvement Étudiant et de l'Interzaide-Fac Verte à la vice-présidence étudiante. Le Mouvement des Étudiants a été créé en 2009 par la réunion de plusieurs mouvements et syndicats au niveau national. Il est partisan et représentatif au plan national. La section au sein de Sciences Po possède une autonomie certaine et elle a pour objectif de résoudre et améliorer les conditions de vie des étudiants. C'est dans cette dynamique qu'Interzaide-Fac Verte a rejoint le Mouvement des Étudiants afin de promouvoir les conditions de vie et d'étude des étudiants de l'IEP de Paris, des campus délocalisés et en échange à l'étranger. Robin RIVATON affirme que la vie étudiante ne doit pas subir l'influence extérieure d'idées politiciennes qui, par certaines attitudes irresponsables, ont conduit à la dégradation des conditions de vie des étudiants, notamment lors des tentatives de blocage en 2008. En outre, le Mouvement des Étudiants et Interzaide-Fac Verte pensent que la démocratie doit respirer pour vivre. C'est à cette fin qu'a été mise en place une alternance à ce poste qui ne peut pas rester sous la responsabilité d'un seul syndicat. Robin RIVATON présente donc cette candidature dans le but de promouvoir la vie étudiante et de faire vivre la démocratie étudiante.

Nicolas ROBIN présente sa candidature dans la continuité de celles des étudiants de l'UNEF qui ont occupé ce poste avant lui. En effet, l'UNEF a obtenu 53% des voix aux dernières élections étudiantes, et les élus de l'UNEF souhaitent que la légitimité qui leur a été donnée par les étudiants soit complétée la voix de ce Conseil. Nicolas ROBIN affirme sa capacité à supporter la vice-présidence qu'il envisage comme un lien entre les étudiants et le Conseil. Il rappelle la démarche de l'UNEF de transmettre régulièrement des notes au Conseil sur les sujets qui concernent les étudiants, tels que le concours d'entrée à Sciences Po, la pédagogie, la sélection, etc. Sa candidature s'inscrit dans la continuité d'une mission : porter la voix des étudiants au sein du Conseil de direction.

Michel PEBEREAU fait distribuer des bulletins de vote en rappelant que Christian LEQUESNE et lui-même ont droit à 3 bulletins et Philippe PETAT a droit à 2 bulletins. À la demande d'Anousheh KARVAR, il donne l'orthographe des noms des deux candidats.

*b) Vote.*

Michel PEBEREAU procède au dépouillement. Les 26 membres présents et représentés ont voté. Nicolas ROBIN est élu par 15 voix contre 11.

## **II. PRESENTATION PAR MICHEL PEBEREAU DU NOUVEAU MEMBRE REPRESENTANT LE CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE LA REPRESENTANTE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES REPRESENTATIVES AU PLAN NATIONAL.**

*a) Exposé.*

Anousheh KARVAR a été présentée en introduction, page 3.

Nadège ABOMANGOLI est présentée en fin de séance, page 14.

## **III. VOTE DU CALENDRIER DES ELECTIONS SYNDICALES DE FEVRIER 2011.**

*a) Exposé.*

Hervé CRES rappelle que Sciences Po a modifié le calendrier de la scolarité pour qu'il soit compatible avec les calendriers académiques internationaux. Il est crucial pour les étudiants que le premier semestre académique s'achève avant Noël pour favoriser une meilleure mobilité étudiante. Cela permet en outre aux chercheurs et professeurs de bénéficier durant l'été d'une période suffisamment ample pour écrire et assurer la publicité de leurs travaux lors de conférences internationales. Le calendrier a donc été modifié en 2009. À terme, il s'agit que les enseignements, et bientôt les examens, se déroulent avant la trêve de Noël. Sciences Po est pour le moment dans une phase de transition. Les examens du premier semestre 2010 auront lieu en janvier 2011 et le second semestre ne commencera qu'à

l'extrême fin du mois de janvier. Hervé CRES espère aboutir en 2011 au calendrier définitif. Une nouvelle étape a été franchie durant l'été. L'examen d'entrée au Collège de Sciences Po qui se déroulait d'ordinaire vers fin août/début septembre a été reprogrammé fin juin/début juillet. Les inscriptions pédagogiques qui se déroulaient en septembre ont été programmées à la mi-juillet. Les enseignements ont donc pu commencer plus tôt. Le second semestre commence néanmoins le 25 janvier. À la demande des organisations syndicales étudiantes, Hervé CRES propose de faire une légère entorse aux statuts de Sciences Po, qui spécifient que les élections étudiantes doivent avoir lieu en janvier, et de programmer ces élections avec huit jours de retard, début février. C'est la décision proposée à la Commission paritaire et qui a reçu un avis favorable unanime.

*b) Questions et observations.*

Emmanuel GOLDSTEIN souhaite des précisions juridiques sur l'entorse faite aux statuts. Il demande un complément d'information sur la possibilité de vote électronique qui avait été présentée.

Hervé CRES indique que l'article 14 des statuts de l'IEP spécifie que les élections ont lieu en janvier. En 2009, il avait été proposé par Frédéric PUIGSERVER, président de la Commission paritaire, de prendre une décision transitoire et de programmer ces élections avec un retard de huit jours. Le Conseil de direction avait approuvé cette position. Hervé CRES propose une reconduction de cette décision pour l'année scolaire 2010-2011 puisque l'école est en période de transition et en raison de la lourdeur des opérations de modification du calendrier. La Commission paritaire et le Conseil de direction avaient conclu que le Conseil de direction a le pouvoir juridique de prendre cette décision, à titre provisoire.

Hervé CRES rappelle que le projet de vote électronique a reçu l'aval de la Commission paritaire et le Conseil de direction en 2009. La discussion avait néanmoins échoué sur les questions de sécurité informatique. Le Conseil de direction a demandé un supplément d'information sur les conditions techniques requises pour effectuer ce vote en toute confiance. Le groupe de travail continue d'y réfléchir. Le vote électronique ne sera probablement pas mis en place pour les élections de l'année 2010-2011.

Nelly ANTOINE propose de contrer la difficulté statutaire de reporter les élections en assouplissant les statuts, notamment en indiquant que les élections doivent avoir lieu au début de l'année civile, sans indiquer de mois.

Hervé CRES et Michel PEBEREAU abondent dans ce sens. Ils indiquent qu'il faudra réfléchir à cette proposition et définir les mécanismes de sa mise en place.

*c) Vote.*

Michel PEBEREAU soumet au Conseil de direction l'approbation du calendrier pour les élections syndicales en février 2011.

Le Conseil de direction approuve cette délibération à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **IV. BILAN DES ADMISSIONS DU COLLEGE UNIVERSITAIRE.**

*a) Exposé.*

Hervé CRES rappelle les décisions du Conseil de direction prises en novembre 2009 sur les modifications des modalités d'entrée au Collège universitaire de Sciences Po.

- ✓ L'examen d'entrée, qui se déroulait d'ordinaire au mois d'août, a été reprogrammé à la fin du mois de juin, dans la foulée du baccalauréat. Les épreuves écrites ont eu lieu les 28 et 29 juin 2010.
- ✓ Parmi les quatre épreuves de cet examen, l'épreuve sur document est devenue une épreuve à option économique, mathématique ou littéraire, dans le but d'attirer des talents plus divers.
- ✓ Certains des candidats qui n'ont pas figuré parmi les tout meilleurs à l'écrit ont été convoqués à un examen oral. Les entretiens oraux ont eu lieu à la fin du mois de juillet.

Une campagne de communication a été mise en place au sujet de ces modifications. Un service d'accueil aux candidats et aux prospects a été mis en place au sein du service des admissions et a répondu à plus de 30 000 appels et courriels. Près de 5 000 personnes se sont en outre rendues à la Journée portes ouvertes du mois de mars 2010.

Le nombre de candidats aux différentes voies d'admission a de fait considérablement augmenté en 2010. Le nombre d'inscrits à l'examen a augmenté de 60 %, passant de 3 000 à 4 750. Le désistement des inscrits aux épreuves est moins important : il est passé de 20 % à 5 % pour l'inscription à la première épreuve. Le nombre des copies a presque doublé entre 2009 et 2010. La combinaison de la mention Très Bien et de l'examen présente un saut des effectifs entre 2009 et 2010 de plus de 40 %. La campagne d'information a permis d'insister sur le fait que les campus en région sont des campus de Sciences Po Paris. Une augmentation notable des candidatures pour des campus hors de Paris est à souligner. En 2009, moins de 10 % des candidats avaient souhaité effectuer leur scolarité hors de Paris. En 2010, il y en a près de 20 %. L'augmentation constatée des effectifs admis s'est concentrée sur les campus hors de Paris. Le taux de sélection pour la mention Très Bien et l'examen d'entrée a été durci, passant de 20 % à 18 %.

Cette progression est consolidée par la progression du nombre de candidats à la procédure internationale.

Hervé CRES présente les biais observés. Les épreuves ne sont pas biaisées en fonction du genre des candidats : 58 % des candidats sont des femmes. Cette proportion est approximativement observée au niveau des admis. L'examen d'entrée est sans surprise biaisé par la sélection massive des élèves ayant obtenu la mention Très Bien au baccalauréat. Ils sont moins de 40 % des candidats mais plus de 80 % des admis.

Michel PEBEREAU n'est pas d'accord avec le terme « biaisé ». Il lui semble normal que des élèves ayant obtenu cette mention réussissent mieux l'examen d'entrée.

Hervé CRES continue sa présentation avec l'épreuve à option, nouveauté qu'il fallait surveiller. Les candidats en provenance de la série S étaient au nombre de 38 % et 32 % ont choisi l'option mathématique. La comparaison entre les candidats et les admis montre des résultats analogues, ce qui indique qu'aucune série n'a été privilégiée.

Les taux de sélection sur les campus hors de Paris reflètent les taux de sélection par la procédure internationale, par l'examen et la mention Très Bien. Le campus de Reims a rencontré un succès considérable, aussi bien par la procédure internationale que par la procédure française.

Enfin, 360 candidats ont été convoqués à l'entretien oral. Un candidat sur deux a été sélectionné, ce qui est comparable aux procédures d'entretien pour l'entrée en master.

#### *b) Questions et observations.*

Richard DESCOINGS félicite le Conseil de direction pour ses décisions qui sont, dès la première année, suivies d'une amélioration du nombre de candidats. Il souligne l'excellence de la mise en place d'une admission après passage devant une commission. Les procédures écrites conduisent au seul choix de copies, alors qu'un entretien permet de choisir des candidats à la hauteur de ces copies. Les membres des commissions n'ont aucun doute sur la valeur ajoutée que représente la rencontre des candidats dans la procédure de sélection. Les candidats qui se sont présentés à l'oral étaient tous bons à l'écrit, mais l'oral révèle les différences relevant de la curiosité intellectuelle, du goût pour le débat, de la qualité de l'argumentation, qualités qui sont celles attendues par les professeurs et maîtres de

conférences en première et deuxième année. L'épreuve orale permet de déceler chez des candidats brillants l'absence d'esprit critique ou d'intérêt pour l'actualité internationale. Richard DESCOINGS indique sa volonté, avec l'aval du Conseil de direction, de poursuivre la mise en place des commissions d'évaluation orale avec, autant que possible, l'objectif d'entendre la totalité des candidats ayant réussi l'épreuve écrite.

Maxime SAADA s'interroge sur le total des mentions Très Bien et examen dans un tableau de la présentation.

Richard DESCOINGS rappelle un changement. Avant la modification du calendrier, les candidats savaient s'ils avaient ou non obtenu la mention Très Bien et se présentaient à l'examen au titre de cette mention. En 2010, l'examen a eu lieu dans la foulée du baccalauréat et les candidats ont appris l'obtention ou la non-obtention de la mention Très Bien après l'épreuve d'entrée. Cette situation a dégagé trois catégories de candidats :

- ✓ des candidats passent l'examen d'entrée fin juin et n'obtiennent pas la mention Très Bien au baccalauréat,
- ✓ des candidats passent l'examen d'entrée fin juin et obtiennent la mention très Bien,
- ✓ des candidats obtiennent la mention Très Bien mais n'ont pas passé l'examen écrit mais il leur est permis de passer l'épreuve orale.

Les chiffres ne sont donc pas tout à fait exacts.

Maxime SAADA souhaite connaître le nombre d'admis qui ne se présentent pas à Sciences Po et choisissent une autre école.

Christian LEQUESNE se réjouit en premier lieu des chiffres présentés, notamment l'augmentation de 36 % des candidatures. Il s'interroge sur la différence entre le pourcentage d'admis qui postulent *via* la procédure internationale et le pourcentage des admis qui postulent *via* les deux autres procédures. Il lui semble qu'il s'agit d'une proportion double : 16 % et 18 % pour la mention Très Bien et la CEP, 34 % pour la procédure internationale. Il souhaite comprendre pourquoi ce pourcentage est plus élevé. Maxime SAADA s'interroge sur la viabilité du système particulier pour les candidats des lycées français du réseau AEFÉ qui ne passent qu'un examen oral.

Alexis GIROULET présente la satisfaction du Mouvement des Étudiants quant à l'augmentation de 36 % des candidatures. Il s'interroge toutefois sur l'augmentation des effectifs en première et deuxième année du Collège universitaire et sur la capacité d'accueil des infrastructures à Paris et en province. Le Mouvement des Étudiants se félicite également de la popularité de l'examen d'entrée. Il s'interroge enfin sur la stabilisation du nombre de candidats *via* la procédure Convention d'Éducation Prioritaire. Il appelle à une extension géographique de la procédure CEP, étant donné que la majorité des admis provient des lycées conventionnés de région parisienne.

Manon AUBRY partage la satisfaction générale sur les nouvelles formes d'admission qui se traduisent par l'augmentation du nombre de candidats et la procédure orale qui va dans le sens de la démocratisation de Sciences Po. Elle s'interroge sur les causes de la baisse du nombre de candidats *via* les CEP, notamment sur le rôle de l'autocensure. Dans une visée démocratique, elle indique le souhait de l'UNEF de délocaliser davantage l'organisation du concours d'entrée, pour qu'un maximum d'étudiants puisse présenter une candidature sans contrainte géographique et économique, notamment pour les DOM-TOM et bien entendu pour les régions de France. Enfin, avec le changement des modalités du concours, il semble opportun de commander une enquête afin d'obtenir des informations sur la composition socio-économique des étudiants qui entrent à Sciences Po.

Laurent GERMAIN s'associe aux propos de Manon AUBRY sur la procédure de sélection orale. Il souligne la montée en puissance des effectifs malgré un taux de sélection constant, ce qui indique probablement la possibilité d'augmenter encore le nombre d'admis. Il souhaite connaître la stratégie de la Direction sur la question de l'augmentation du nombre d'admis dans les prochaines années, ainsi que les conditions financières sous-jacentes à cette augmentation et l'effort demandé à l'État pour supporter cette augmentation.

Pierre SAGLIER reprend les interrogations de Christian LEQUESNE et indique que les taux d'admis de la procédure d'admission internationale ne sont pas comparables à ceux des deux autres procédures. Beaucoup d'élèves étrangers postulent selon la première procédure. L'examen écrit nécessite un bagage culturel franco-français requis pour l'examen d'entrée qu'il est difficile d'acquérir dans les lycées français étrangers. Les taux d'admission sont plus élevés mais ne se fondent pas uniquement sur un oral puisqu'il faut fournir un dossier comprenant des lettres de motivation, des recommandations de professeurs, des bulletins scolaires depuis l'année de première, dossier qui permet de cerner le profil de l'étudiant. Pierre SAGLIER s'associe aux propos élogieux du Mouvement des Étudiants sur la montée des effectifs, notamment dans les campus hors de Paris où il est très avantageux de bénéficier d'un brassage culturel entre les étudiants français et étrangers. Néanmoins, le problème des infrastructures et des locaux se pose à Paris comme en province et des réponses de la Direction sont attendues pour combler les lacunes.

François HEILBRONN rappelle que, les années précédentes, les résultats étaient détaillés selon le nombre d'admis sur la présentation de la mention Très Bien et sur la présentation à l'examen. Il déplore que, dans le tableau présenté, les deux chiffres soient confondus. Il évoque ensuite le cas où un étudiant obtient une très bonne note au baccalauréat ainsi qu'une mention Très Bien qui lui permet de rentrer à Sciences Po, mais qui choisit une autre voie. Si l'étudiant décide de passer l'examen l'année d'après et qu'il obtient une mauvaise note à l'écrit, il avait été évoqué la possibilité de le présenter à l'oral. François HEILBRONN souhaite savoir si de nombreuses occurrences de ce cas ont été rencontrées.

Manuela DOBRESCU souhaite savoir si, à l'instar de l'augmentation de la population d'étudiants étrangers dans les campus hors de Paris, le nombre des étudiants français augmente aussi en province.

Michel PEBEREAU trouve intéressant de constater que, dans chaque série, la proportion d'admis correspond à la proportion de candidats. La série et l'option littérature présentent des chiffres légèrement inférieurs. Il serait possible d'espérer que cette série trouve à Sciences Po un débouché plus naturel que dans d'autres cursus supérieurs.

Richard DESCOINGS répond aux questions qui ont été posées à la Direction.

- ✓ Le nombre d'admis qui ne se présentent pas à Sciences Po est marginal, de l'ordre de 2 à 4 % pour la procédure internationale et pratiquement nul pour les autres procédures. Richard DESCOINGS souligne que plus Sciences Po sera demandé, plus il sera en compétition avec d'autres établissements universitaires internationaux. Le nombre d'admis qui ne se présentent pas augmentera naturellement à mesure que les étudiants seront admis dans plusieurs de ces établissements et qu'ils devront faire un choix.
- ✓ En ce qui concerne la procédure internationale, Richard DESCOINGS s'inscrit en faux contre les propos de Christian LEQUESNE. Les étudiants qui viennent des lycées français ne sont certes pas représentatifs d'une grande mixité sociale. À l'avenir, il n'est pas prévu d'en recruter davantage mais plutôt de moins en moins. La réussite surviendra quand il sera possible de recruter des élèves étrangers qui ne viennent pas de lycées français. D'autre part, les procédures classiques d'examen ont toujours été ouvertes à tous les lycéens, quelle que soit leur origine. Richard DESCOINGS indique que l'idéal pour le recrutement des lycéens qui ont fait leurs études en France serait d'avoir la même procédure que la procédure internationale, ce qui s'avérerait moins coûteux et plus juste.
- ✓ L'extension des CEP est souhaitée par la Direction aussi bien que par les représentations étudiantes. Pour qu'une CEP réussisse à long terme, il faut que ses acteurs aient une stratégie. Or, dans certains lycées s'est opérée une concentration des différentes formes d'aides apportées aux lycéens. Notamment dans les établissements qui possèdent des CPGE, les équipes de direction et les équipes enseignantes avaient un intérêt objectif à orienter leurs meilleurs élèves vers les classes préparatoires et les élèves de niveau inférieur vers Sciences Po, ce qui porte atteinte à la crédibilité de la CEP et des candidats à Sciences Po. Il a été rappelé aux équipes de direction et de professeurs de lycées que Sciences Po leur fait confiance en leur déléguant la compétence d'admissibilité mais qu'elles doivent agir en

conséquence. Cet appel a été entendu, ce qui explique la stagnation du nombre de candidatures et qui prouve l'absence d'autocensure. Richard DESCOINGS rappelle la volonté de ne pas mettre en place de quotas par lycée, ce qui explique la stagnation du nombre d'admis puisque, certaines années, les candidats sont meilleurs que d'autres.

- ✓ Les capacités d'accueil ont été améliorées pour la bibliothèque de l'IEP Paris en 2010. Il semble difficile d'augmenter encore ses capacités et il est fondamental de stabiliser les effectifs à Paris. En revanche, il existe trois possibilités de croissance, à Reims principalement si les collectivités locales continuent, chantier après chantier, à apporter leur soutien. Le Havre offre des possibilités d'extension puisqu'un immeuble sera construit pour accueillir le premier cycle de Sciences Po. Enfin, à Menton, les crédits ont été votés et les travaux sont achevés à 80 %. Il ne manque qu'un permis de construire légal. À Poitiers, il n'existe pour le moment aucune possibilité d'extension, si ce n'est par un remembrement avec l'université de droit de Poitiers, sujet qui reste à discuter.
- ✓ La délocalisation d'examens se poursuivra en 2010-2011. Les inquiétudes du service d'admissions à absorber les coûts ont été apaisées avec l'expérience positive de Nancy. Un projet d'ouverture de centres d'examen en province est à l'étude, pour le moment uniquement en métropole.
- ✓ Le nombre d'étudiants français est effectivement en hausse dans les campus hors de Paris, au sein desquels l'équilibre entre étudiants étrangers et français est mieux respecté.
- ✓ Richard DESCOINGS indique qu'il a demandé à Hervé CRES et son équipe de mener une enquête sur le profil socio-économique des admis en fonction des effets du changement de calendrier et d'une sélection accrue. La question est de savoir si la suppression de la possibilité d'effectuer une préparation pendant l'été aboutira ou non à une plus grande diversité au sein des admis.
- ✓ La série L à Sciences Po est la manifestation de la série L dans les lycées. De très bons élèves de la série S aiment la littérature et préfèrent passer l'option de littérature à l'examen, épreuve qu'ils réussissent brillamment. Tant que les lycées feront de la série L la classe où reléguer les moins bons élèves, les élèves de cette série seront moins nombreux à se présenter à Sciences Po.

Michel PEBEREAU remercie et félicite les équipes de Sciences Po pour l'efficacité de leurs actions au cours de cette année de changement de procédures d'admission.

## V. BILAN DE L'ÉCOLE DE LA COMMUNICATION.

### a) *Exposé.*

Jean-Michel CARLO rappelle que l'École de la Communication est née d'après la volonté de Richard DESCOINGS et de Sciences Po de revoir les enseignements de la communication au sein de l'établissement. Une commission, qui rassemblait des étudiants, des chercheurs, des professionnels, des acteurs de la communication et des recruteurs, a établi une ligne de conduite pédagogique pour l'école articulée autour de deux thèmes : d'une part la refondamentalisation, d'autre part la professionnalisation.

- **La refondamentalisation** : Dans un contexte où les choses changent avec les effets de la globalisation et des nouveaux médias électroniques, l'École de la Communication veut élargir les compétences intellectuelles et professionnelles des étudiants.
- ✓ Le cursus de cette école est progressif, réparti sur quatre semestres, dont trois à l'école et un en stage. La première année est dédiée à l'apprentissage des fondamentaux et de la compréhension de l'univers socio-économique. La deuxième année est dédiée à l'approfondissement, à la professionnalisation et à la mise en pratique par le stage.



- ✓ Le premier bloc de cours comprend le cours de cartographie des controverses scientifiques donné par Bruno LATOUR qui a déjà recensé plus de 30 sites de controverse scientifique, le cours de sociologie de la communication de Dominique BOULLIER ou celui d'Éric MACÉ, un cours d'économie, un cours de philosophie empirique, un cours d'anthropologie de la communication, un cours de sémiotique, etc. Tous ces cours sont donnés par des professeurs d'université. Le cursus de l'école propose aussi des *workshops* de sciences sociales qui traitent des grands thèmes de communication dans le monde et qui sont majoritairement donnés en binôme, par un professeur et un professionnel. Les sciences sociales comprennent aussi les *Master Classes* qui ont lieu deux fois par semestre. La dernière a eu lieu le 15 octobre 2010 et s'intitulait « De Gorgias à Google », donnée par Barbara CASSIN. Le deuxième bloc de cours concerne les mécanismes de l'entreprise. Il est fondamental que les étudiants en communication connaissent le fonctionnement des entreprises. Il y a le cours de stratégie de l'entreprise de François HEILBRONN, un cours sur les enjeux stratégiques des financiers et des acteurs de la communication, un cours sur le management des organisations. Le troisième bloc de cours concerne les différents métiers de la communication.
- ✓ En seconde année, parti a été pris de proposer un tronc commun au premier semestre, puis, ensuite, de proposer des cours à la carte, au nombre de 44 à choisir dans des blocs différents.
- ✓ L'École de la Communication défend un certain nombre de valeurs, du côté des enseignants comme du côté des étudiants : la curiosité dans un monde en perpétuel changement, la rigueur pour contrer le cliché sophiste du communicant négligé, la rapidité dans le monde d'Internet, la *leadership* qui permet à tout bon communicant de savoir convaincre, la créativité, la diversité qui permet à des personnes d'origines différentes de travailler ensemble, l'ouverture qui permet d'entendre les idées extérieures. Les ambitions de l'école sont de développer le sens critique et de garantir la compréhension optimale des tendances et des enjeux du métier de la communication.
- ✓ La formation de l'École de la Communication monte en puissance en termes d'effectifs et de visibilité. La maquette pédagogique est unique et innovante et se vérifie au quotidien auprès des étudiants, des professeurs et des recruteurs. L'école propose 80 cours différents, soit un choix de 1 000 heures d'enseignements sur les trois semestres. Le corps enseignant de l'École de la Communication est composé de 125 enseignants : 25 sont des professeurs d'université ou des chercheurs, le reste est composé de professionnels. Le grand nombre d'enseignants s'explique d'une part par le grand choix de cours, d'autre part par les enseignements en binôme faits par les professionnels, enfin par des cours de format différent, des ateliers qui font 12 heures au lieu de 24 heures, ce qui multiplie l'offre de cours. L'amalgame entre les professeurs académiques et les professionnels est une des caractéristiques de l'École de la Communication.
- ✓ Les effectifs de l'école ont quadruplé en quatre ans. Lors de la première rentrée en 2007, l'école rassemblait 55 étudiants. À ce jour, en intégrant les élèves de première et de deuxième année, il y a 220 étudiants. La provenance est constante : 50 % des étudiants sont issus du Collège universitaire de Sciences Po, environ 30 % sont issus de la procédure d'admission française et environ 20 % par la procédure internationale. 30 % des étudiants sont étrangers et sont issus du Collège universitaire, alors que la procédure internationale rassemble une majorité de Français. La dernière promotion rassemble 108 étudiants contre les 55 de la première année. L'augmentation des effectifs est un des sujets de préoccupation de l'École de la Communication. Le développement de l'année de césure ou d'apprentissage augmente, dans la mesure où l'entrée dans le secteur de la communication est favorisée par une formation concrète.
- ✓ Dans la procédure d'admission française, on constate une diversification des formations antérieures. Il y a toujours une majorité d'étudiants issus du droit ou de la littérature. Mais grâce aux conventions passées avec d'autres écoles, on constate l'entrée d'élèves issus des écoles d'arts (Beaux-Arts de Paris ou Arts déco), des écoles d'ingénieurs, des écoles de

commerce (ESSEC, ESCP, etc.) et des écoles étrangères (Bath, Warwick, Stanford et Yale).

- **La professionnalisation :** Elle vise à répondre aux besoins d'un secteur en plein bouleversement et à préparer les diplômés à rejoindre un secteur concurrentiel difficile aussi bien dans les entreprises que dans les institutions.
  - ✓ Les étudiants sont encouragés à vivre des expériences professionnelles pour étoffer leur CV et pour affiner leurs choix en termes de domaine d'exercice de la profession. Une des contreparties est que les étudiants entrés au collège universitaire à 17 ans et qui arrivent en quatrième année ont une expérience professionnelle très faible. L'école recommande l'année de césure pour affiner les choix et acquérir davantage d'expérience. À ce jour, 40 % des élèves sont en année de césure et le mouvement sera amplifié par la transformation du master de deux ans en master de trois ans.
  - ✓ La reprise du cycle en apprentissage pour les 10 étudiants de deuxième année est facilitée par une maquette qui permet à ces étudiants d'être à l'école trois jours par semaine pendant le semestre d'automne et le reste du temps en entreprise.
  - ✓ L'École de la Communication a suscité 5 créations d'entreprises depuis 2007 dont trois sont encore dans l'incubateur de Sciences Po : Weblib, la Bande Originale, Ready Made, Ninth Pole Media et Artaloca. Les entrepreneurs ont suivi le cours d'initiation à l'entrepreneuriat et le cours de *Business Plan*. La communication est un métier d'individus et un métier d'entrepreneurs, un métier qui présente peu de barrières initiales en termes d'infrastructures. La création de ces cinq entreprises représente une grande réussite.
  - ✓ L'école s'appuie sur un réseau d'une trentaine d'entreprises partenaires. Ces entreprises sont en relation avec les professeurs – la plupart des enseignants professionnels viennent du secteur et ont des capacités de direction et de management. L'école organise des rencontres-métiers pour les étudiants de deuxième année. Lundi 18 octobre, la promotion de deuxième année est accueillie chez L'Oréal pour une matinée de tables rondes. La même initiative a été menée chez Axa, la Société Générale, Lagardère, Microsoft-MSN et chez les grands groupes de communication.
  - ✓ L'insertion professionnelle se déroule de façon satisfaisante. L'école reçoit chaque année une centaine d'offres de stages. Il est recommandé aux étudiants d'effectuer des stages de 6 mois afin d'appréhender l'entreprise dans son ensemble et d'acquérir une réelle expérience. Il a été demandé aux élèves de négocier leurs indemnités de stage pour un minimum de 1 000 € par mois et non au SMIC du stage à 417 € à condition que le stage dure 6 mois. Cette démarche est couronnée de succès et les entreprises comprennent que, dans un secteur concurrentiel comme celui de la communication, payer 1 000 € une personne à Bac + 5 est un minimum.
  - ✓ L'insertion professionnelle réelle est difficilement estimable. Il n'y a que 110 élèves diplômés, 70 d'entre eux sont placés, 90 % des diplômés 2009 ont trouvé un emploi rémunéré annuellement entre 30 et 35 k€ avec un maximum à 46 k€. La promotion 2010 a bénéficié du rebond économique : 50 % de la promotion ont trouvé un emploi en CDI rémunérés entre 28 et 32 k€ avec un maximum à 44 k€. Les employeurs sont très nombreux et témoignent de la diversité des débouchés : il y a les agences et groupes de communication (Ipsos, TNS-Sofres, etc.), les grandes entreprises françaises et internationales notamment dans le domaine du luxe (Cartier, Chanel, Dior, etc.), les grandes entreprises du secteur financier (BNP Paribas, HSBC, la Société Générale et AXA), l'industrie (Alstom, Areva, Renault, Michelin), les médias et télécoms (Canal +, iTélé, M6, TF1, Orange et SFR) et les institutions publiques (Élysée, Mairie de Montreuil, Parlement, etc.).
  - ✓ Les perspectives sont de diversifier encore les débouchés par la mise en place d'une filière uniquement en anglais. Environ 50 % du marché mondial de la communication est anglais et se fait dans cette langue. De plus, il est important de placer les étudiants

sur les marchés étrangers. Enfin, l'école veut développer des doubles diplômes avec des universités étrangères et des provenances d'étudiants dont la langue principale n'est pas le français. La DAIE met en place un double diplôme avec l'université de Fudan à Shanghai pour la rentrée 2011-2012 et qui aura une capacité de vingt étudiants recrutés à la fois par Fudan et Sciences Po. Ces étudiants ne seront pas seulement, d'origine franco-chinoise mais aussi internationale. L'école va continuer de développer les doubles diplômes dans les secteurs essentiels. La communication du pays dans le monde représente 85 % des dépenses de communication. Il s'agit de viser en priorité l'Amérique du Nord, l'Angleterre, le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine, puis de développer en marge des partenariats avec des universités moins connues sur ce secteur, comme Duke aux États-Unis ou la St Martin's School de Londres.

- ✓ L'école, face à l'augmentation des élèves, travaille à l'augmentation des débouchés.

Jean-Michel CARLO conclut en annonçant l'École de la Communication comme un vrai succès, mais un succès fragile à mettre en perspective sur seulement quatre ans d'existence.

#### *b) Questions et observations.*

Eve ROBERT remercie Jean-Michel CARLO pour l'attractivité de l'École de la Communication. Elle rappelle que les élèves et l'UNEF ont massivement refusé les modalités de sélection à l'entrée de cette école. L'ouverture d'une « *english track* » semble réintroduire une notion de sélection et faire émerger le risque d'une école à deux vitesses avec une filière de prestige qui serait sélective sur le niveau de langue et une filière de masse moins prestigieuse et plus ouverte. Cette perspective inquiète l'UNEF qui ne comprend pas le parti pris pédagogique de l'« *english track* ». L'UNEF partage avec la Direction le constat de la nécessité d'une ouverture internationale accrue dans le domaine de la communication, mais elle suggère que cette ouverture passe par une multiplication des cours en anglais et des cours d'anglais, assez rares dans la maquette pédagogique. L'UNEF comprend également la nécessité de recruter un nombre croissant d'étudiants internationaux mais doute de la nécessité de créer une filière exclusivement en anglais dans la mesure où les étudiants étrangers qui choisissent d'étudier la communication en France se destinent probablement à exercer leur profession dans l'Hexagone ou au moins en Europe. La langue française devient alors un atout dans leur parcours et il semble douteux que des élèves étudient pendant plusieurs années à Paris sans maîtriser le français. Il semblerait plus judicieux de maintenir une filière unique qui propose une large palette de cours en anglais et en français. L'UNEF comprend la nécessité d'accueillir des étudiants étrangers dont la maîtrise préalable du français est peu développée, mais propose de miser sur la souplesse pédagogique en permettant aux étudiants de rendre leurs devoirs rédigés en anglais pour des cours dispensés en français, comme cela se fait dans de nombreuses universités internationales.

Michel PEBEREAU rappelle que l'ambition de Sciences Po est de rayonner au-delà du monde francophone et au-delà de l'Europe.

Robin RIVATON félicite Jean-Michel CARLO d'avoir renforcé la professionnalisation de l'École de la Communication, d'avoir développé son attractivité et de résister à de nombreuses pressions.

Valentine LEPAGE, issue du campus de Nancy et étudiante dans le master Affaires publiques, revient sur l'année de césure qui ne concerne plus exclusivement l'École de la Communication mais également d'autres masters. Un nombre croissant d'étudiants effectue une année de césure. L'importance de cette année n'est plus à démontrer, en termes de profit professionnel, de réflexion et de concrétisation de projets. Valentine LEPAGE indique trois points qui méritent d'être traités.

- ✓ L'encadrement administratif et pédagogique de l'année de césure est à ce jour presque inexistant. Elle propose de prendre exemple sur l'encadrement des projets collectifs de master, avec une personne référente rencontrée en amont qui opérerait un suivi de l'étudiant durant l'année de césure. Il serait peut-être bon d'exiger des rapports de stage pour que l'année de césure laisse une trace à Sciences Po. Ce statut mériterait également d'être officialisé lors des inscriptions pédagogiques.

- ✓ Les frais d'inscription pour une année de césure équivalent à 25 % du montant total des frais pour une année classique. Durant l'année de césure, l'étudiant bénéficie d'une convention de stage et du statut d'étudiant mais la justification de ces frais paraît trouble. Valentine LEPAGE propose de réfléchir à un abaissement voire une suppression de ces frais de scolarité.
- ✓ La rémunération des stages effectués pendant l'année de césure – et plus globalement pendant le master – est négociée avec les entreprises. Valentine LEPAGE souhaite des précisions sur ces négociations qui permettent d'obtenir 75 % du SMIC au lieu de 30 %, à savoir si les étudiants sont épaulés par l'École de la Communication, s'il ne s'agit que d'une recommandation ou s'il existe des accords avec les entreprises. Si ces négociations sont couronnées de succès pour l'École de la Communication, il serait profitable d'étendre la procédure à tous les stages effectués au sein du cursus de Sciences Po.

Hervé FRADET revient sur les propos de Jean-Michel CARLO qui disait au sujet des communicants : « depuis les sophistes, nous traînons une mauvaise réputation. » Il rappelle que Gorgias prétendait, parce qu'il savait bien parler, faire l'éloge d'Hélène, ce qui s'avérait difficile. Lors de la soirée de rentrée de l'École de la Communication, des élèves se sentaient investis du pouvoir de transformer par la parole le mal en bien et le bien en mal. Il suggère, au lieu de traîner cette mauvaise réputation, de l'affronter en n'intitulant pas les ateliers de deuxième année « Art oratoire et rhétorique », mais « Rhétorique et sophistique ». Hervé FRADET rappelle que ce sont les grands sophistes qui ont permis de penser que le débat était l'élément de la démocratie.

Michel PEBEREAU suggère que Jean-Michel CARLO et Hervé FRADET poursuivent leur débat en dehors du Conseil de direction.

Richard DESCOINGS répond aux questions posées.

- ✓ Au sujet de l'« *english track* », il sait que l'UNEF est hostile à toute forme de sélection à l'entrée de l'École de la Communication. Richard DESCOINGS rappelle que l'UNEF a obtenu gain de cause, ce qui explique la mise en place d'un « *english track* » pour répondre à la très haute qualité des étudiants qui seront mieux embauchés par la suite sur le marché du travail. D'autre part, pour recruter des étudiants coréens ou originaires d'Afrique anglophone, il faut pouvoir leur ouvrir des enseignements dispensés uniquement en anglais.
- ✓ Richard DESCOINGS indique qu'il est favorable à la liberté des étudiants pendant l'année de césure et qu'il est hostile aux rapports de stage qui vont à l'encontre de l'autonomie des étudiants.
- ✓ L'idée d'avoir une personne référente lors de l'année de césure est envisageable si l'étudiant le demande mais ne peut pas devenir une norme imposée.
- ✓ Les frais d'inscription durant l'année de césure ne seront pas supprimés. Les familles pour lesquelles ils sont importants sont des familles aisées qui peuvent s'en acquitter. Il est important que les étudiants participent au financement de Sciences Po.

## **VI. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 14 JUI 2010.**

Michel PEBEREAU donne la parole aux membres qui souhaiteraient faire des observations sur ce procès-verbal. Il indique que les étudiants remplacés ont reçu un exemplaire du PV et qu'ils pourront faire parvenir leurs remarques éventuelles par voie postale.

Le procès-verbal de la séance du 14 juin 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

## VII. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES.

Michel PEBEREAU accueille Nadège ABOMANGOLI qui a rejoint le Conseil de direction en cours de séance. Nadège ABOMANGOLI représente le Conseil régional d'Ile-de-France. Elle a fait une partie de ses études à l'IEP. Elle est diplômée d'une maîtrise d'histoire à Paris IV-Sorbonne.

Nicolas ROBIN présente une question diverse. Il rappelle que dans une interview accordée à Sciences Po TV, Richard DESCOINGS avait déclaré que "la question des droits d'inscription n'était pas une question qui se posait au sein des conseils de Sciences Po". Nicolas ROBIN fait part de son étonnement, jugeant que cette question a été à de nombreuses reprises abordée et contestée au sein de ce Conseil. Peut-être que Richard DESCOINGS faisait alors allusion au Conseil d'Administration de la FNSP, où les étudiants ne sont malheureusement conviés qu'une fois par an, alors que de nombreuses décisions les concernant s'y prennent. Nicolas ROBIN demande donc à être éclairé sur ce point.

Richard DESCOINGS précise les conditions de cette déclaration. Lors de l'interview, il lui a été demandé si la rénovation de la bibliothèque n'aurait pas pu se passer d'un architecte, ce qui représente un coût considérable. Puis, à la question de savoir s'il existe un lien entre le budget de rénovation de la bibliothèque et les frais de scolarité, il a répondu par l'affirmative : il fallait effectivement un architecte puisque l'immeuble était détruit pour être reconstruit et c'est en effet grâce aux droits de scolarité qu'il a été possible de bâtir une belle bibliothèque. La région est la seule administration publique à avoir financé cette bibliothèque – et Nadège ABOMANGOLI sera la bienvenue lors de l'inauguration des lieux – et 90 % du coût de la rénovation ont été supportés par les droits de scolarité. Il s'excuse d'avoir eu des propos qui ont semblé ambigus à l'UNEF.

Alexis GIROULET, au nom du Mouvement des Étudiants, remercie Richard DESCOINGS pour ce projet de bibliothèque. Le Mouvement des Étudiants souhaite que Sciences Po poursuive sa politique d'extension des ouvertures de cette bibliothèque afin d'aligner la bibliothèque de Sciences Po sur les standards internationaux en termes d'ouvertures et de services.

Richard DESCOINGS répond que cette question est à l'étude et qu'il faut prendre en considération les besoins des étudiants mais également les intérêts des salariés de Sciences Po, en tenant compte du droit du travail.

Michel PEBEREAU rappelle que la prochaine séance est fixée au lundi 15 novembre 2010 à 8h30, en Salle François Goguel.

La séance est levée à 10 heures.